

*Date de dépôt : 12 juin 2017*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2016**

### **Rapport de M. Olivier Cerutti**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié le projet de loi en question lors de sa séance du 31 mai 2017 sous la présidence de M. Roger Deneys. La Commission des finances a été assistée par M. Raphaël Audria.

Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M<sup>me</sup> Virginie Moro.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

### **Introduction**

Lors de l'examen des comptes 2016, la commission a auditionné M<sup>me</sup> Corine Moinat, présidente du conseil d'administration, et M. André Schneider, directeur général, ainsi que M<sup>me</sup> Aline Vaglio, directrice financière, en date du 24 mai 2017, ceci dans le cadre de la politique L que vous retrouverez dans le rapport de gestion du PL 12090.

A ce stade, il est important de relever que Genève Aéroport a réalisé un bénéfice de 80,8 millions de francs dont la moitié va dans les caisses de l'Etat.

Les investissements se montent à 162 millions de francs. A l'avenir, le rythme de ceux-ci sera en augmentation. La capacité d'emprunt est estimée à ce jour à 450 millions de francs.

Il est important de relever que ces infrastructures sont indispensables au développement économique de notre canton et de notre région.

### **Prise de position**

Les observations des différents commissaires ne concernant pas les états financiers, ceux-ci relevant du rapport de gestion, elles ne figurent pas dans ce rapport.

Dès lors, les états financiers sont parfaitement conformes à nos attentes et aux normes en vigueur.

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12098 approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2016 :

Oui :	10 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC)
Non :	3 (3 MCG)
Abst. :	1 (1 PLR)

### **L'entrée en matière sur le PL 12068 est acceptée.**

Le président constate qu'il n'y pas d'oppositions pour le titre et le préambule, qui sont donc adoptés.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition pour l'article 1 unique du PL, qui est adopté.

Le président met aux voix le PL 12098 dans son ensemble :

Oui :	9 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC)
Non :	3 (3 MCG)
Abst. :	2 (1 EAG, 1 PLR)

### **Le PL 12098 est accepté dans son ensemble.**

Au vu de ces explications, la commission vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

## **Projet de loi (12098-A)**

### **approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2016**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2016;  
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 14 mars 2017,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.